

Annulation d'un Reliquat lors du pointage d'un Bon de Livraison

Dans le cas où la livraison d'une commande est partielle et qu'il est nécessaire d'annuler le reliquat, il faut créer le Bon de Livraison en incluant l'annulation

Créer un bon de livraison pour pointer les quantités réceptionnées puis mettre en annulation de reliquat les quantités non reçues et qui ne le seront jamais.

(Pour les cas où vous voulez retourner des articles au fournisseur vous devez faire un Bon de Retour après réception)

Cela a pour effet de supprimer le reste à livrer et de mettre la commande à l'état « **Réception totale** »



Attention la commande liée au BL, ayant été envoyée au fournisseur, ne sera jamais modifiée (le reliquat annulé est toujours visible dans la commande).

Dans la chaîne des achats, les reliquats annulés sont pris en compte dans les consommations du chantier et dans les synthèses et les éditions d'analyses du chantier.